

M. LEMIEUX: Tout a été englouti dans l'autre transaction.

M. HUGHES: Mon honorable ami se préoccupe beaucoup de l'autre transaction. En quoi la vente de ce terrain de Longueuil laisse-t-elle à désirer? Si cet immeuble a la valeur que mon honorable ami lui attribue, nous pouvons le vendre, dès demain, et réaliser ainsi assez d'argent pour construire les casernes en question.

M. LEMIEUX: L'honorable ministre s'est défait de ce terrain.

M. HUGHES: Nous avons abandonné la partie marécageuse de cette propriété au ministère de la Marine.

M. LEMIEUX: En vue de l'établissement d'une marine de guerre, n'est-ce pas?

M. HUGHES: J'ignore si c'est en vue de l'élevage des canards ou de la construction de bassins; cela ne m'importe guère. Nous avons abandonné la partie marécageuse, mais nous avons gardé la meilleure partie pour le plus grand avantage du ministère de la Marine et de tout le Canada.

Quant à l'emplacement de Longueuil, je dois dire qu'il ne convenait aucunement et qu'il était presque inaccessible. A propos du changement d'emplacement, si mon honorable ami veut trouver cinq officiers qui disent que l'emplacement de Dorval ne l'emporte pas de beaucoup sur celui de Longueuil. Je disposerai de cet immeuble à un prix porté assez haut, suivant évaluation; après avoir réalisé une fortune de cette transaction, j'installerai les casernes sur l'autre rive du fleuve. Dans tout le pays on ne peut trouver cinq officiers qui condamnent l'emplacement de Dorval pour approuver celui de Longueuil. Après avoir visité ce dernier, je n'ai plus songé à y construire des casernes; tous les officiers de Montréal, qu'ils fassent ou non partie de l'état-major ont souscrit à l'idée de changer l'emplacement. En vérité, ce fut à leur demande pressante que nous avons agi comme on le sait. Quant aux rapports par écrit, nous ne nous en occupons pas.

M. LEMIEUX: C'est très important.

M. HUGHES: Mon honorable ami parle de rapports d'officiers, qu'on me permette de lui faire observer que mon prédécesseur obtint, une fois, des rapports sur le camp de Farnham. L'histoire veut qu'une certaine personne distinguée, l'ex-ministre de l'Agriculture, et certains amis que ce dernier comptait, en cette Chambre, aient eu des hypothèques sur un immeuble maré-

cageux des environs de Farnham. On supposait qu'on avait fait servir ces terrains à la culture du tabac, mais on avait cessé de les exploiter ainsi.

En conséquence, ces personnes ne pouvaient plus retirer de cet immeuble la valeur de leurs hypothèques. L'un des intéressés dit: Traçons un camp militaire à cet endroit. Immédiatement deux fonctionnaires haut placés firent rapport que cet emplacement était idéal pour un camp d'exercices militaires, et ce fut ainsi qu'on imposa le camp de Farnham au ministère de la Milice, en retour d'une somme fabuleuse consacrée à l'achat de ces terrains. Les intéressés reçurent une prime pour se faire payer des hypothèques dont ils n'auraient jamais pu percevoir le montant, dans d'autres circonstances. Je crois que les deux intéressés dont je parle ont siégé avec les libéraux, dans cette enceinte.

Mon honorable ami ne peut trouver, dans les Cantons de l'Est, un seul officier, qu'il soit libéral ou qu'il soit conservateur en politique, qui ose dire qu'on peut parcourir à cheval une distance de 100 verges, en droite ligne, au camp de Farnham, sans rencontrer un trou profond où le cheval qu'on monte perd ses fers. Un jour, l'un des officiers qui ont fait ce rapport conversait avec un colonel. Il dit à ce dernier: N'estimez-vous pas que cela fera un emplacement magnifique? Et le colonel de répondre: Il ne manque qu'une chose. Qu'est-ce? interrogea l'officier. Mais des planches pour le couvrir.

Un DEPUTE: Etait-ce M. Sydney Fisher?

M. HUGHES: Oui, M. Sydney Fisher, ex-ministre de l'Agriculture, est celui qu'on désigne l'auteur de cette opération. Quant à l'emplacement de Longueuil, je puis affirmer à mon honorable ami qu'on ne l'abandonnera pas, pour aucun motif. C'est un fait sur lequel mon honorable ami peut risquer son enjeu. On utilisera cet immeuble au plus grand avantage de la milice et nous abandonnerons au ministère de la Marine les parties marécageuses qui ne peuvent servir à la milice.

Mon honorable ami demande qu'on fasse servir la propriété de Dorval comme champ de tir. J'aimerais que mon honorable ami ne se rendit pas ridicule; il pourrait tout aussi bien parler d'installer un champ de tir dans la ville de Montréal. Ce n'est pas partout qu'on peut établir des champs de tir.

[M. S. Hughes.]